

Paris, le 17 novembre 2015

CNP Assurances signe la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés

CNP Assurances annonce aujourd'hui la signature de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Lancée en octobre 2013 par le Plan Bâtiment Durable et soutenue par les pouvoirs publics, la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés organise un mouvement volontaire et coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire.

Engagée depuis 2012 en faveur d'une économie de basse consommation d'énergie fossile, CNP Assurances entend, à travers la signature de cette charte, s'impliquer davantage dans le secteur du bâtiment durable et renforcer ainsi son engagement environnemental.

À fin 2015, le patrimoine immobilier tertiaire certifié de CNP Assurances représente 2 258 M€ d'actifs, soit 25 % du patrimoine immobilier tertiaire global, détenus en direct ou en club-deal, estimé à 9 010 M€ d'actifs.

Cette dynamique, en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, est renforcée par l'article 17 de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte qui prolonge l'obligation de rénovation énergétique du secteur tertiaire par périodes de dix ans à partir de 2020 jusqu'en 2050 avec un niveau de performance à atteindre renforcé chaque décennie. L'objectif fixe à réduire de moitié la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 et à porter à 32 % la part des énergies renouvelables en 2030.

La charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux d'engager l'amélioration énergétique de leur parc. Elle est également ouverte aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d'un métier ou d'un segment particulier du parc.

« *En signant cette charte, CNP Assurances est fière d'affirmer son engagement pour l'efficacité thermique des bâtiments et de contribuer ainsi à la transition énergétique* », souligne Mikaël Cohen, directeur des investissements de CNP Assurances.

« *En signant aujourd'hui cette charte, CNP Assurances témoigne de son engagement environnemental pérenne et de sa volonté de participer au mouvement de rénovation énergétique du parc tertiaire* », déclare Philippe Pelletier, président de Plan Bâtiment Durable.



Credit photo : I. de Phts

Mikaël Cohen, directeur des investissements de CNP Assurances et Philippe Pelletier, président de Plan Bâtiment Durable, lors de la signature de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, le 17 novembre 2015.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 080 millions d'euros en 2014. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte plus de 28 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 13 millions en épargne/retraite. Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : Amétis. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2ème banque publique du pays.
- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1^{er} marché) et s'appuie sur un actionariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

www.cnp.fr

[@CNP_Assurances](https://twitter.com/CNP_Assurances)

Contacts presse :

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr